



COMPTE RENDU REUNION RECTORAT/ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES Jeudi 30 avril 2020

Madame la Rectrice, Elisabeth LAPORTE, rappelle le **cadre général** qui tient en 4 mots d'ordre :

1/ la **sécurité sanitaire** est une priorité pour les personnels et les enfants afin d'éviter toute propagation du virus.

Le ministère de la Santé et le ministère de l'Education nationale sont en train de finaliser un **protocole** qui sera mis en œuvre pour la réouverture des écoles. Des protocoles circulent sur la toile à ce jour, mais la rectrice précise que le protocole officiel doit être validé et qu'il est, en ce moment, présenté au CHSCT ministériel.

Le cadre général sera accompagné de **fiches validées par Veritas**, fiches portant sur l'accueil des élèves, la circulation au sein des établissements, le nettoyage des supports...

Si le cadre sanitaire n'est pas satisfait, l'école ne rouvrira pas.

- Le port du masque est déconseillé aux enfants en école maternelle en raison du risque d'étouffement. A partir de 6 ans, les élèves porteront un masque pédiatrique quand il y a mise en commun des élèves.
- Le cadre sanitaire nécessite une période de formation et de sensibilisation aux gestes barrière et à la distanciation physique.

2/ un **cadre de fonctionnement** conforme à l'impératif de progressivité par rapport au contexte sanitaire.

Madame la Rectrice envisage la progressivité par niveau d'accueil et souhaite ouvrir les écoles aux élèves de CM2 le jeudi 14 mai (par groupes de 10 à 15 élèves).

Les lignes directrices académiques n'exonèrent pas de déclinaisons locales : une école de 500 élèves en ville n'a pas les mêmes contraintes qu'une école rurale. Le cadre global s'adaptera au niveau local : **les maires et les préfets** constituent le **binôme** à la manœuvre et définiront le rythme.

3/ le **niveau de concertation avec les associations de parents d'élèves** : pour la rectrice, il n'est pas envisageable d'imposer un modèle. C'est la raison pour laquelle elle a demandé aux inspecteurs de circonscription de réunir des conseils d'école extraordinaires sur les organisations qui se déploieront localement. Il faut être en capacité de **rassurer** par un cadre sanitaire, par le **sérieux** de l'organisation et par le **consensus**.

Au début de la mise en place du dispositif d'accueil des enfants de soignants, il y avait 125 enfants. Aujourd'hui, ils ont 1250 et le dispositif sera élargi aux enfants des forces de sécurité intérieure et aux enfants des personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Quant au second degré, madame la Rectrice organisera une visioconférence avec les personnels de direction la semaine prochaine : nous avons demandé la tenue de conseils d'administration ou des CHSCT avant une potentielle reprise.

4/ l'enjeu de justice sociale et les écarts scolaires : madame Laporte souligne la bipolarité entre l'école « lieu d'accueil » et l'école « lieu de scolarité ». Il faudra conduire ces deux missions dans ce contexte sanitaire.

Autres sujets abordés :

➤ Les dates de reprise

Dans le premier degré : si tout va bien, les écoles rouvrent le 11 mai ce qui signifie que les directeurs, les personnels pour la mise en conformité et les équipes d'enseignants sont présents. L'accueil des élèves, si la proposition de commencer par les CM2 est retenue, se fera le jeudi 14 mai. Deux possibilités : soit tous les élèves de CM2 seront accueillis dans une configuration de groupes ou bien, si l'école ne le permet pas, un groupe en présentiel et un en distanciel seront envisagés.

Il faut imaginer cette alternance qui pourrait être reprise à la rentrée prochaine.

La rectrice n'a pas abordé la reprise des autres niveaux puisqu'elle sera définie localement au cas par cas.

Dans le second degré : si le département est classé en rouge le 7 mai, les collégiens ne reprendront pas avant le 2 juin (sinon réouverture de l'établissement le 18 mars et retour des élèves le 25 mai sous conditions).

La restauration scolaire est liée aux contraintes du protocole sanitaire et madame Laporte ne peut nous apporter aucune réponse pour l'instant.

➤ La continuité pédagogique

Madame Laporte insiste sur le fait que même si le déconfinement se fait progressivement à partir du 11 mai, **nos collégiens et lycéens ne doivent pas cesser de se protéger, c'est-à-dire qu'ils doivent limiter leurs déplacements et rester à domicile.**

La continuité pédagogique devra évoluer et se concentrer sur un certain nombre de disciplines plus marquées (exemple : en première sur le français puisqu'il y a un objectif et une perspective).

➤ L'orientation

C'est un moment majeur qui doit trouver sa place dans la continuité pédagogique. Il faut stabiliser les modalités de dialogue avec les familles et les élèves. Il ne sera pas impossible, par exemple, que des élèves de 3^e soient invités à se déplacer dans leurs CIO ou établissements pour travailler cette question.

Pour le moment, une centaine d'entretiens téléphoniques ont été menés par les psy-EN. Les services académiques et départementaux sont en train d'organiser les procédures d'orientation et d'affectation. Les établissements ont reçu différents documents du ministère et auront pour objectif de recréer du lien avec les familles à partir de la semaine prochaine.

Concernant **les vœux post-3^e**, ils seront à saisir en téléservice entre le 26 mai et le 9 juin. Sinon, les établissements contacteront les familles.

Pour le **choix des spécialités en 1^{ère}**, les équipes pédagogiques ont travaillé en lien avec les familles et les professeurs principaux ont relayé, via MBN, leurs recommandations. Quand le choix de l'élève soulevait des inquiétudes, ils ont contacté directement les familles.

Concernant **Parcoursup**, grâce à l'investissement des professeurs principaux, le taux de confirmation des vœux s'est nettement amélioré dans notre académie.

Les lycéens de **bac pro** continuent à bénéficier des taux recteurs pour leur orientation post-bac. Les taux recteurs permettent de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. Le calcul est le rapport entre le nombre de dossiers reçus de lycéens de bac pro sur le nombre total de dossiers (exemple : 20 dossiers bac pro sur 100 dossiers au total soit 20%). Le même calcul est appliqué pour les boursiers et l'accès des lycéens en voie technologique en IUT.

A propos de **l'apprentissage**, les services académiques sont bien conscients des difficultés économiques. Les psy-EN ont été mobilisés, avec les développeurs de l'apprentissage des chambres des métiers, pour sécuriser les contrats d'apprentissage. Il est toutefois conseillé d'indiquer un vœu de formation initiale. A ce jour, 395 bacheliers pro ont postulé à des contrats d'apprentissage en alternance dans l'enseignement supérieur.

➤ **Evaluations et épreuves**

L'oral de français se déroulera selon le protocole d'organisation des oraux qui vise à déplacer les candidats le moins possible. Chaque candidat passera l'oral dans son lycée d'inscription.

Rappel pour tous les niveaux : les évaluations ne doivent pas donner lieu à des notes chiffrées intégrées dans les moyennes. Elles ne seront donc pas prises en compte dans les moyennes pendant la durée du confinement.

➤ **Sections internationales**

Les épreuves de sélection sont en cours d'organisation : la mise en œuvre incombe aux DSDEN du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui transmettront les éléments la semaine prochaine.

➤ **Le numérique**

Le Directeur au Numérique précise que l'Education nationale doit anticiper les phases de présence et les phases d'absence des élèves. Dans le premier degré, les cours du CNED ont été complétés par les contenus proposés par les enseignants.

Dans le premier degré, le ministère a mis en place de nouveaux outils pour pallier l'absence d'Espace Numérique de Travail. Ils permettront de mieux communiquer avec les familles et de transmettre des documents.